

Département de la Communication

LAC A85 – 54 quai de la Rapée
75599 Paris Cedex 12



AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE

Objet de l'autorisation :

Photographie figurant en annexe
Ci-après dénommée « **la Photographie** »

Contexte :

LA REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS sis au 54 rue de la Rapée, 75012 Paris (ci-après dénommée « **la RATP** ») est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des utilisateurs de l'application Instagram afin qu'ils postent des photographies sur le thème de « La ville dans toutes ses couleurs » (ci-après dénommé « **le Concours** »). A l'issue du Concours, les photographies retenues seront exposées et/ou utilisées et/ou diffusées par la RATP dans les conditions prévues aux présentes.

Agence conseil en communication :

HAVAS PARIS
29/30 Quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Ci-après dénommée « **l'Agence** »

Destination :

La Photographie a vocation à être exploitée/diffusée notamment dans le cadre de l'exposition des photographies sélectionnées (y compris les inaugurations) au sein des espaces et réseaux de transport de la RATP et à la « Maison de la RATP » (ci-après dénommée « **l'Exposition** ») et sur l'ensemble de l'écosystème digital de la RATP ; ainsi que dans le cadre de la communication de la RATP relative au Concours, à l'Exposition, de la communication faite par la RATP sur sa politique culturelle, de la communication professionnelle de la RATP et/ou de l'Agence, de la communication événementielle et/ou interne de la RATP, des Relations Publiques (y compris e-RP) de la RATP et/ou de l'Agence et de la communication hors achat d'espace de la RATP pour les supports prévus ci-dessous.

Je, soussigné(e) M./Mlle/Mme (*nom, prénom*)

Né(e) le A

Tél :

Email :

Adresse :

1/ déclare accepter à titre gratuit et irrévocable que j'apparais et suis identifiable au sein de la Photographie publiée sur Instagram et sélectionnée dans le cadre du Concours.



2/ déclare et garantis être majeur, sinon joindre à la présente autorisation l'accord écrit de mes représentants légaux ;

3/ autorise, à titre exclusif et irrévocablement :

la RATP et l'Agence, leurs cessionnaires ou ayants droit à exploiter, directement ou indirectement, mon image en tout ou partie au sein de la Photographie, la Photographie pouvant être exploitée/diffusée seule et/ou intégrée à d'autres éléments et/ou simplement assemblée à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

- **Territoire** : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias ;
- **Formats/ Procédés/Moyens** : en tous formats (dont notamment l'affiche grand format), par tous procédés et tous moyens ;
- **Supports/Médias** :
 - sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier en affichage édités par la RATP,
 - sur les nouveaux media : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital de la RATP en ce compris : sur les sites internet de la RATP , le site intranet de la RATP, ainsi que sur l'ensemble des sites communautaires de la RATP tels que Facebook, Twitter, Youtube, Dailymotion et ce sous toutes formes notamment, pavés numériques, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres ; téléphonie (SMS, MMS, WAP, applications smartphones...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital.
- **Durée** :
- **a-** Durée d'exploitation de la Photographie par la RATP : 3 (trois) ans à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par la RATP.
- **b-** Durée d'exploitation de la Photographie par l'Agence : 1 (un) an à compter de la première diffusion publique de la Photographie faite par la RATP.

Il est expressément entendu que s'agissant du réseau Internet, la RATP et/ou l'Agence ne peuvent contrôler la diffusion qui est faite de la Photographie en dehors des pages et/ou sites officiels de la RATP. La Photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définie, sans que la responsabilité de la RATP et/ou de l'Agence ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

3/ reconnais que la RATP est autorisée à conserver et archiver des prises de vue d'ensemble de l'Exposition, représentant entre autres la Photographie installée dans l'Exposition, notamment dans son fonds photographique, ainsi que dans le cadre de la communication sur sa politique culturelle sur tous les supports précités pour la durée légale de protection des droits visés aux présentes.

Il est entendu que compte tenu des contraintes des espaces de transport, le faible recul (4 mètres d'un quai à l'autre) et la disposition en tunnel, ne permettant pas de vue d'ensemble de l'Exposition, les photographies de l'Exposition pourront représenter la Photographie de façon assez distincte sous réserve que l'on puisse identifier qu'elle est exposée dans les espaces de la RATP dans le cadre de l'Exposition.

4/ reconnais que les termes et conditions de la présente autorisation revêtent un caractère strictement confidentiel, et je m'interdis d'en divulguer la teneur à des tiers sans l'accord préalable de la RATP et/ou de l'Agence, sauf nécessité judiciaire et/ou obligation légale.

Département de la Communication

LAC A85 – 54 quai de la Rapée
75599 Paris Cedex 12



A ce titre, je m'engage à tenir secrètes toutes les informations concernant la RATP, l'Agence, le Concours, l'Exposition et/ou la Photographie auxquelles j'ai eu accès et/ou dont j'ai pu avoir connaissance dans le cadre du Concours.

5/ reconnais que la présente autorisation ne me confère aucun droit et/ou autorisation sur les droits et/ou signes distinctifs (notamment les marques) appartenant à la RATP et à l'Agence.

6/ reconnais que le jury du Concours sera libre et seul décisionnaire quant à la façon dont il souhaite exposer/diffuser la Photographie et quant au format, à la taille d'exposition/de diffusion de la Photographie dans le cadre de l'Exposition des photographies sélectionnées suite au Concours organisé par la RATP. Aucun retrait d'autorisation ne sera possible et aucun recours ni demande d'indemnisation ne sera recevable.

7/ La présente autorisation est soumise au droit français.

Fait à _____, le .../.../.....

En deux exemplaires originaux.

Signature *

**Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord »*

Département de la Communication

LAC A85 – 54 quai de la Rapée
75599 Paris Cedex 12



ANNEXE : PHOTOGRAPHIE